

APPENDICE

RÉUNION MINISTÉRIELLE DU CONSEIL DE
L'ATLANTIQUE NORD

Pour diffusion immédiate

10 décembre 1971

1. Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles les 9 et 10 décembre 1971. Les Ministres des affaires étrangères et des Ministres de la défense participaient à cette réunion.

2. Les Ministres ont marqué que leurs gouvernements s'efforceront comme par le passé de parvenir, grâce à une véritable réduction des tensions, à une paix juste et durable et à la stabilité en Europe. Ils ont rappelé que depuis la création de l'Alliance, il y a plus de vingt ans, la zone du Traité a été exempte de conflits armés et que dans les conditions internationales actuelles le Traité de l'Atlantique Nord demeure indispensable à la sécurité de ses membres.

3. Les Ministres ont étudié la situation internationale et ont exprimé leur profonde préoccupation en présence des événements tragiques survenus en Asie du Sud. Ils ont le ferme espoir que les hostilités entre l'Inde et le Pakistan feront place rapidement à une solution pacifique de tous les aspects du conflit.

4. Examinant l'évolution de la situation en Europe et dans les régions voisines, y compris la Méditerranée, les Ministres ont analysé l'état d'avancement des diverses initiatives prises ou appuyées par les Alliés et ont évalué les résultats des nombreux contacts bilatéraux établis entre les pays de l'Alliance et d'autres États européens.

5. Les Ministres ont constaté les effets que la persistance des difficultés en matière commerciale et monétaire risque d'avoir, entre autres, sur la situation de l'Alliance. Ils ont été encouragés par les divers efforts entrepris dans d'autres enceintes pour remédier aux difficultés économiques actuelles. Les Ministres ont décidé de maintenir cette question à l'étude.

6. Les Ministres ont pris note avec satisfaction de la signature le 3 septembre 1971 de l'accord quadripartite sur Berlin. Ils ont aussi pris note que les arrangements inter-allemands destinés à appliquer et à compléter l'accord quadripartite paraissent maintenant sur le point d'être achevés et que, une fois que ces arrangements auraient été conclus, les gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis seraient prêts à signer aussitôt le protocole quadripartite final qui mettrait en vigueur l'accord de Berlin dans son ensemble. Les ministres ont exprimé l'espoir que cela serait bientôt acquis.

7. Les Ministres considèrent l'accord en voie d'achèvement comme un événement important et encourageant. Une fois qu'il sera terminé et qu'il sera entré en vigueur, l'accord devrait apporter des améliorations pratiques tout en maintenant le statut quadripartite de Berlin et les

droits et responsabilités de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Union soviétique en ce qui concerne Berlin et l'Allemagne dans son ensemble. En particulier, les Ministres ont noté que la circulation des personnes et des marchandises civiles entre la République Fédérale d'Allemagne et les secteurs occidentaux de Berlin se déroulera alors sans entrave et que les résidents des secteurs occidentaux pourront visiter Berlin-Est et la République Démocratique Allemande. Les Ministres ont aussi noté avec satisfaction l'assurance incluse dans l'accord quadripartite que les liens entre la République Fédérale d'Allemagne et les secteurs occidentaux de Berlin seront maintenus et développés.

8. Les Ministres ont estimé que la conclusion de l'accord de Berlin démontrerait également que, au prix d'une attitude constructive de la part de toutes les parties, il devrait être possible de parvenir entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande à des solutions raisonnables qui tiennent compte de la situation particulière existant en Allemagne. Les Ministres ont estimé que cet exemple encouragerait des progrès concernant d'autres problèmes en Europe.

9. Les Ministres ont rappelé qu'à l'issue de leur session de Lisbonne, ils s'étaient déclarés prêts à entreprendre des conversations multilatérales visant à mener à une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe dès que les négociations de Berlin auraient pu aboutir à une heureuse conclusion. Compte tenu des développements encourageants mentionnés plus haut, ils ont affirmé qu'ils étaient prêts à engager de telles conversations sur cette base le plus tôt possible.

10. Dans cette perspective, ils se proposent d'intensifier leurs préparatifs et leurs contacts bilatéraux avec les autres parties intéressées.

11. Les Ministres ont pris note de l'invitation du gouvernement de la Finlande tendant à ce que les Chefs de missions accrédités à Helsinki des pays intéressés procèdent à des conversations multilatérales. Ils ont déclaré que leurs gouvernements sont favorables à cette initiative et qu'ils resteront en rapport avec le gouvernement finlandais en vue de se consulter avec lui à ce sujet.

12. Les Ministres ont estimé qu'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ne devrait pas servir à perpétuer la division de l'Europe d'après-guerre, mais devrait au contraire contribuer à la réconciliation des États participants et à leur coopération grâce à une évolution tendant à supprimer progressivement les barrières qui existent encore. En conséquence, les Ministres ont réaffirmé que la conférence devrait se consacrer de façon concrète aux causes fondamentales de la division en Europe et aux principes de base qui doivent régir les relations entre les États, quels que soient les systèmes politiques et sociaux des pays intéressés.

13. Les Ministres ont pris note du rapport du Conseil permanent relatif à la conférence sur la sécurité et la